Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_119-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2026

CONVOCATION : 6 novembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Roselyne NOBILET.
Absents : Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Audrey BOURDIN.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie DUHAMEL, Yannick COCHAUD.

119. FINANCES - appel de fonds pour versement 2027 syndicat de musique Rive Sud (Acte 7.6)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 7 du comité syndical du syndicat intercommunal pour l'enseignement de la musique Rive Sud en date du 10 février 2026,
Vu la décision du bureau syndical du syndicat intercommunal en date du 13 octobre 2026 pour l'appel de fonds n° 1 ayant donné lieu à la délibération en date du 3 novembre 2026,

Mme Christine TROCHU, adjointe à la culture présente l'exposé suivant :

La commune d'Orgères est membre du syndicat intercommunal pour l'enseignement de la musique Rive Sud comme 5 autres communes du secteur. Chaque année, un appel de fonds correspondant à 30% du montant versé en N-1 est sollicité, permettant au syndicat d'avoir de la trésorerie en début d'année.

L'appel de fonds n° 1 pour un versement en janvier 2027 s'élève au total à 209 100 € avec la répartition suivante :

- Bourgbarré : 15 398 €
- Bruz : 124 540 €
- Laillé : 22 492 €
- Orgères : **19 905 €**
- Pont-Péan : 13 734 €
- Saint-Erblon : 13 031 €

Le montant de la contribution 2027 n'est pas encore arrêtée.

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 04/11/2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACTE** le versement de l'appel de fonds à hauteur de 19 905 € en janvier 2027 sur l'exercice 2027
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les opérations inhérentes à cette décision.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_119-DE

Pour extrait certifié conforme,

